

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 29 janvier 2025

ID : 014-211401815-20250121-DELIB20250104-DE



Exécutoire le 29 janvier 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 20

Votants : 24

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Delib20250104

Séance du 21 janvier 2025

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à Mme Fabienne MOREL
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Claude FRÉMIN
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
M. Florent ANDRÉ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Secrétaire :

M. Philippe BERARDI , désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 29 janvier 2025

ID : 014-211401815-20250121-DELIB20250104-DE

Berger
Levrault

Exécutoire le 29 janvier 2025

Delib20250104

OBJET : Détermination du montant du loyer de l'appartement situé 27, place des Drakkars

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement communal situé 27, place des Drakkars, n'a pas été reloué depuis un an, faute de candidats intéressés. Il apparaît que le prix du loyer était un frein compte tenu de l'environnement et des prestations locatives (absence d'extérieur notamment).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le prix du loyer en le fixant à 650 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer à 650 euros par mois le loyer du logement communal sis au 27, place des Drakkars à Cormelles le Royal,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 23 janvier 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN